

Image not found or type unknown



## Declaration rectificative

Par **Tage**, le **06/12/2018 à 13:02**

Bonjour,rrnrNous avons déposé la déclaration de succession en début d'année avec un bien en évaluation basse. Aujourd'hui, nous sommes d'accord pour vendre le bien qui va être différent de 20 000 €, ce n'est pas rien, et c'est pour ça que nous avons accepté.rrnrOn peut faire une déclaration rectificative ? Est-ce intéressant ? Dans quelle situation ?rrnrMerci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **06/12/2018 à 23:10**

BonjourrrDroits de succession complémentaires à payer ou impôt sur la plus value, je crois que c'est à vous de choisir.rnLisez icirn<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1382-PGP.html>